



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

Souscription d'abonnements au garage de l'espace niortais

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013792001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Direction des Obligations et Droits des Citoyens **Souscription d'abonnements au garage de l'espace niortais**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis l'origine du garage de l'ESPACE NIORTAIS, la Ville de Niort utilise 30 emplacements de stationnement dans le garage de l'Espaces Niortais et 20 autres emplacements dans une partie privative, en particulier pour les véhicules de service.

Par ailleurs, lorsque des travaux importants (réfection de réseau d'eau, d'assainissement ou de voirie par exemple) ont lieu en Centre Ville, il arrive parfois que certains riverains des voies publiques n'ont temporairement plus aucune possibilité d'accès à leur propre garage (bien que toute disposition soit prise pour éviter ces désagréments aux riverains).

Aussi, je vous propose dans de tels cas, que la Ville de Niort prenne à sa charge le stationnement des véhicules des riverains concernés dans un des garages gérés par la SOPAC selon les tarifs en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- poursuivre la souscription des abonnements de stationnement dans le garage Espace Niortais pour les véhicules municipaux et le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement de la partie du garage réservée à la Ville de Niort.
- prendre en charge le coût du stationnement des véhicules des riverains des voies publiques faisant l'objet de travaux interdisant tout accès.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)